

# Taxe Tobin européenne : pourquoi veulent-ils la saboter ?

La Commission européenne a proposé en février 2013 un projet de taxe européenne sur les transactions financières qui représente une avancée importante.

Mais, sous la pression des banquiers et des lobbies financiers, Bercy et le gouvernement français ont décidé de vider ce projet de tout ce qui pourrait gêner la spéculation financière. Ne les laissons pas faire !



## Résumé

Après quinze ans de mobilisation, Attac voit sa mesure fondatrice, la taxe Tobin, reprise par nombre de ses détracteurs d'hier. Début 2013, la Commission européenne a ainsi présenté un projet de taxe sur les transactions financières (TTF) *visant à décourager les transactions financières qui ne contribuent pas à l'efficacité des marchés financiers et aux économies réelles.*

Ce projet va être mis en œuvre dans onze pays de la zone euro, dans le cadre d'une coopération renforcée. L'assiette proposée est relativement large : la majorité des transactions financières serait concernée, à l'exception notable des transactions de change, que souhaiterait voir inclure la coalition CSU-SPD au pouvoir en Allemagne.

Les taux proposés ne sont, quant à eux, pas si éloignés de nos propositions : 0,1% pour les actions et produits structurés et 0,01% pour les produits dérivés. Le Parlement européen propose de relever ce taux à 0,05%.

Même à l'échelle réduite des seuls onze pays actuels, les recettes de cette taxe seraient importantes : 36 milliards d'euros, qui pourraient servir à protéger l'emploi et les services publics en France et en Europe, ainsi qu'à financer les engagements internationaux français et européens en matière de lutte contre la pauvreté et le changement climatique. En France seulement, la TTF européenne rapporterait 10,8 milliards d'euros, contre 0,6 milliard pour la dérisoire taxe de bourse promue début 2012 par Nicolas Sarkozy sous le vocable mensonger de TTF (taxe doublée par François Hollande, mais restant tout aussi dérisoire).

Des sommes à comparer avec les 4500 milliards d'euros que les États européens ont mobilisés pour sauver les banques européennes entre octobre 2008 et octobre 2011, permettant à celles-ci de transférer leur dette vers les États, aux frais des contribuables...

Malgré ses lacunes, la proposition de la Commission représenterait une avancée irréversible pour la mise en œuvre de la TTF en Europe et dans le monde. Elle pourrait permettre de dissuader la spéculation et le trading à haute fréquence, et de réduire la taille et l'instabilité des marchés financiers : un premier pas pour réduire durablement le pouvoir de la finance.

Pourtant, depuis juin 2013, le gouvernement français – l'un des rares gouvernements se revendiquant de la gauche en Europe – s'emploie à vider le projet de la Commission de son contenu. En introduisant de nombreuses exemptions notamment sur les produits dérivés, le gouvernement français semble vouloir reproduire la soi-disant "TTF" française à l'échelle européenne. Cela signifierait une taxe dix-huit fois moins ambitieuse que le projet de la Commission européenne !

Le gouvernement français se fait ainsi le porte-parole des intérêts des banques, qui craignent que la TTF, en s'attaquant à la spéculation, ne menace leur fonds de commerce. Pourtant, 88% des Français sont favorables à cette mesure, selon un sondage d'opinion mondial<sup>1</sup> effectué dans 13 pays en 2012 (82% en Allemagne, 76% au Royaume-Uni et 63% aux États-Unis).

Cette note propose un éclairage sur les éléments clés du projet de TTF européenne ainsi que sur les raisons de l'opposition farouche des banques. Il vous appartient de la diffuser largement pour que le gouvernement français cesse de saboter ce projet et mette en œuvre dès 2014 une TTF ambitieuse avec les dix autres pays volontaires de la zone euro.

## Qui a dit ?

*Comme la crise économique mondiale de 2008–09 l'a montré, le secteur financier peut aussi imposer des coûts considérables au reste de l'économie.*

[...]

*Pour éviter un effondrement du système financier, les gouvernements d'Amérique du Nord et d'Europe ont dépensé en moyenne entre 3 et 5% de leur PIB pour apporter un concours direct au secteur financier. Ils ont également donné des garanties et autres engagements pour un montant total d'environ 17% du PIB en moyenne. Cela a certes évité l'implosion du système financier, mais la crise a déclenché une récession mondiale qui s'est traduite par une perte cumulée de production d'environ 25% du PIB (FMI, 2012).*

[...]

*La récente crise a démontré que les répercussions d'une crise du secteur financier ne touchent pas uniquement les parties directement impliquées dans les transactions sous-jacentes, mais qu'elles peuvent concerner la société dans son ensemble. La justification implicite d'un tel impôt s'apparenterait à celle des taxes sur la pollution : obliger le pollueur à supporter les coûts qu'il impose à la société.*

[...]

*On peut appréhender l'imposition du secteur financier sous deux angles différents. Premièrement, lorsqu'elle vise un comportement risqué, la taxe peut s'apparenter à un mécanisme de correction qui réduit la probabilité de crises futures. Deuxièmement, l'imposition du secteur financier peut aussi constituer un moyen pour l'État de collecter les ressources dont il a besoin pour couvrir le coût des crises passées et à venir.*

**Réponse :** le FMI !

Extrait de l'article "Taxer la finance" de Anna Ivanova, Geoff Gottlieb et Gregorio Impavido dans Finances et Développement, revue trimestrielle du FMI, p 44, septembre 2012  
[http://www.academia.edu/2176144/FDFINANCES\\_et\\_DEVELOPPEMENT](http://www.academia.edu/2176144/FDFINANCES_et_DEVELOPPEMENT)

## Le projet de la Commission européenne

Le 28 septembre 2011, la Commission européenne a adopté une proposition de directive pour une taxe sur les transactions financières ayant pour objectif de :

- *décourager les transactions financières qui ne contribuent pas à l'efficacité des marchés financiers et aux économies réelles ;*
- *assurer une contribution substantielle et équitable du secteur financier aux finances publiques.*

Le Parlement européen (12 décembre 2012) et le Conseil de l'Union européenne (22 janvier 2013) se sont prononcés en faveur de cette proposition. La Commission européenne a ainsi été mandatée pour formuler des modalités concrètes pour la mise en œuvre de la TTF européenne. Elle a publié le 14 février 2013 ses propositions, dont voici les principaux aspects.

### Une “coopération renforcée”

Le projet de TTF de la Commission européenne serait mis en place dans le cadre d'une coopération renforcée prévue par l'article 20 du traité de l'Union européenne (UE) qui évite de requérir l'unanimité des 28 États membres de l'UE. Cette coopération renforcée concernerait onze États membres de la zone euro, représentant les deux tiers de l'économie de l'UE : la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Grèce, le Portugal, l'Autriche, la Slovaquie, la Slovénie et l'Estonie. Cette initiative pourrait être un premier pas en vue de la mise en place d'une TTF au niveau mondial.

### Une portée et une assiette relativement importantes

La prétendue TTF française, promulguée par Nicolas Sarkozy puis reprise par François Hollande, ne s'applique ni aux transactions sur les obligations, ni à celles sur les devises, et de façon marginale aux produits dérivés. Il s'agit en fait d'un impôt de bourse classique. Le projet de la Commission européenne est une véritable TTF puisqu'elle s'appliquerait à toutes les transactions financières. Son assiette est relativement large, la taxe s'appliquerait :

- à tous les marchés financiers, comme celui de la dette ou celui des actions, à l'exception des transactions de change (que le gouvernement allemand voudrait inclure dans le projet) ;
- à tous les instruments financiers, cela inclut notamment les transactions sur les “produits dérivés”, instruments financiers les plus dangereux, qui permettent la spéculation sur les matières premières, y compris alimentaires, ou encore la dette publique ;
- à tous les acteurs de la finance, autant les banques que les autres acteurs financiers, fonds spéculatifs, gestionnaires d'actifs, etc. ;
- à toutes les transactions, y compris les transactions à haute fréquence (voir encadré).

Certaines transactions considérées comme potentiellement moins spéculatives sont néanmoins exonérées, comme les transactions avec la BCE et les banques centrales des États membres, les activités quotidiennes qui concernent les citoyens et les entreprises (contrats d'assurance, prêts hypothécaires ou crédits à la consommation, prêts aux entreprises) ou les émissions d'obligations nouvelles (“marché primaire”) par les États ou les entreprises.

En pratique, la taxe s'appliquerait dès lors qu'au moins un des participants à la transaction est établi dans l'un des onze pays de la zone euro concernée ou lorsque la transaction implique un instrument financier émis dans l'un de ces onze pays. Et ce, quel que soit l'endroit où la transaction a lieu. Les acteurs financiers concernés paient sous forme de retenue à la source.

#### **Le trading à haute fréquence, une pratique explosive : l'exemple du "flash-crash" de Wall Street le 6 mai 2010**

Le trading à haute fréquence consiste, grâce à des ordinateurs très puissants, à inonder les marchés d'ordres envoyés à la fraction de seconde près, afin de jouer sur les écarts minimes dans les cours des actions ou produits financiers. Les gains sont démultipliés par le volume considérable des transactions. Cette pratique est, entre autres, accusée d'engorger les systèmes informatiques des plates-formes boursières en provoquant des pannes à répétition.

Ainsi, le 6 mai 2010, en l'espace de dix minutes, l'indice boursier Dow Jones perdait 1000 points (sur 10 000). Cette baisse de 10% était sans précédent dans l'histoire.

Après cinq mois d'enquête, le rapport de la SEC (le gendarme boursier des États-Unis) concluait qu'un fonds mutuel avait épuisé les acheteurs disponibles en vendant une quantité inhabituellement importante d'actions. Les machines à algorithmes effectuant des transactions à haute fréquence ont alors commencé à vendre ces actions de manière agressive, accélérant l'impact de la stratégie du fonds mutuel et contribuant à la forte baisse des valeurs.

Cet incident a mis au grand jour l'implication du trading à haute fréquence qui représente les deux tiers des transactions boursières sur le New York Stock Exchange (NYSE, la bourse de New-York).

Depuis mars 2013, l'Italie est le premier pays au monde à taxer le trading à haute fréquence. Et le pays ne s'est pas effondré...

#### **Des ressources non négligeables**

Selon la Commission, la TTF mise en œuvre dans les onze pays volontaires rapporterait 36 milliards d'euros.

Ce calcul prend en compte la réduction du volume des transactions :

- la taxe sur les instruments financiers et produits structurés (les actions notamment) s'appliquerait à un taux de 0,1%, soit une recette estimée de 12 milliards d'euros, avec une chute des transactions estimée à 15% ;
- la taxe sur les produits dérivés s'appliquerait à un taux de 0,01%, soit une recette estimée à 24 milliards d'euros, avec une chute des transactions estimée à 75%.

Si ces critères étaient appliqués dès à présent, la TTF rapporterait à la France 10,8 milliards d'euros collectés par le fisc, soit dix-huit fois plus que la maigre taxe "Sarkozy" à peine améliorée par François Hollande. La chute des transactions ne posera aucun problème, car elles concerneront principalement des activités spéculatives qui n'apportent rien à l'économie, au contraire.

#### **A quoi serviront les recettes de la TTF ?**

Le Conseil européen des 7 et 8 février 2013 a invité les 11 États membres concernés à examiner si la TTF pourrait constituer la base d'une ressource propre au budget de l'UE. Il n'y a pas de consensus entre les 11 pays aujourd'hui à ce propos.

## L'analyse d'Attac

### Les propositions de la Commission européenne : une avancée importante

La taxe pourrait réduire la spéculation et notamment dissuader la spéculation sur les produits dérivés ainsi que sur les transactions de très court terme (trading à haute fréquence). Elle contribuerait à réduire la taille et l'instabilité des marchés financiers et, ainsi, à réduire le pouvoir de la finance.

### Mais il faut aller plus loin

**Inclure les transactions de change.** Elles interviennent dans la moitié des transactions financières, soit 4 000 milliards d'échange quotidien au niveau mondial. Cela amènerait presque un doublement des recettes. Même le gouvernement allemand y est favorable.

**Appliquer un taux de 0,05% aux produits dérivés.** Les estimations montrent que le volume de ces transactions serait réduit de 90% ; malgré cela les recettes générées seraient encore plus importantes : 200 milliards d'euros. Le Parlement européen s'est prononcé en faveur de ce taux.

**Prévoir une répartition ambitieuse et solidaire des recettes.** Pour Attac, les recettes de la TTF doivent contribuer à fonder une fiscalité européenne et mondiale pour financer les biens publics à l'échelle internationale. 50% des recettes pourraient être utilisés pour engager la transition sociale et écologique en Europe ; les autres 50% seraient répartis entre l'aide aux pays pauvres pour qu'ils atteignent les Objectifs de développement du millénaire, et de l'autre à l'adaptation et à la lutte contre le changement climatique au Sud. Rappelons que le "Fonds vert pour le climat", créé en 2009 à Copenhague par les États et l'ONU demeure jusqu'à aujourd'hui une coquille vide de tout financement, alors qu'il doit trouver 100 milliards d'euros d'ici 2020.

#### En résumé : les trois projets

##### La "TTF" Sarkozy-Hollande : le choix des banquiers

Assiette : multiples exemptions sur les produits dérivés

Taux : 0,1% sur les achats d'actions dans la loi Sarkozy, passé à 0,2% sous François Hollande.

Recettes estimées (en France) : 0,6 milliards d'euros en 2013

(source : ministère de l'Économie et des Finances)

##### La TTF européenne de la Commission : un premier pas vers une vraie TTF européenne et mondiale

Assiette : toutes les transactions sauf celles de change

Taux : 0,1% sur les actions et produits structurés ; 0,01% sur les produits dérivés

Recettes estimées (en France) : 10,8 milliards d'euros

Recettes estimées (dans l'ensemble des 11 pays qui la mettraient en œuvre) : 36 milliards d'euros

(source : Commission européenne)

##### La TTF défendue par Attac

Assiette : toutes les transactions y compris celles de change

Taux : 0,1% sur les actions et produits structurés ; 0,05% sur les produits dérivés

Recettes estimées (à l'intérieur de l'Union européenne) : 200 milliards d'euros

(source : Stephan Schulmeister, "Implementation of a General Financial Transactions Tax", [stephan.schulmeister.wifo.ac.at/fileadmin/homepage\\_schulmeister/files/Implement\\_FTT\\_end\\_06\\_11\\_korr.pdf](http://stephan.schulmeister.wifo.ac.at/fileadmin/homepage_schulmeister/files/Implement_FTT_end_06_11_korr.pdf))

## Qui craint la TTF ?

### Forces en présence : qui est pour ? Qui est contre ?

La TTF a de chauds partisans chez les économistes, et pas seulement ceux d'Attac. Les "prix Nobel" Paul Krugman et Joseph Stiglitz, mais aussi des économistes institutionnels tel Jeffrey Sachs (conseiller spécial de Ban Ki-moon). Même le très libéral Lawrence Summers (secrétaire d'État au Trésor sous Clinton) ou encore Adair Turner (Président de l'Autorité des marchés financiers britannique) ont pris des positions en faveur de la TTF pour remédier à l'instabilité des marchés financiers. C'est aussi le cas de nombreuses ONG (Oxfam, les Amis de la terre, CCFD, CADTM, Tax Justice Network, etc.)

La TTF a aussi de farouches opposants : les banquiers ! Goldman Sachs a publié en mars 2013 une "étude" caricaturale. La banque, aussi surnommée la "pieuvre de la finance", calcule les montants exorbitants que la taxe coûterait aux banques si celles-ci maintenaient toutes leurs activités spéculatives. Ce qui est ridicule puisque la taxe est justement conçue pour les réduire. Du pain béni pour les banquiers français. Suite à la publication de l'étude de Goldman Sachs, le Medef et la Fédération bancaire française mettent en garde en avril 2013 Pierre Moscovici contre une taxe "destructrice de richesse" qui "affaiblirait la compétitivité des entreprises".

Reprenant les chiffres grotesques de Goldman Sachs, Jean-Yves Hoher, directeur général délégué au Crédit agricole, évoque un coût de 17 milliards d'euros pour sa banque. Laurent Mignon, le directeur général de Natixis, parle lui de 7 milliards pour la banque de financement du groupe BPCE, ce qui représenterait, selon ses propos, "un montant supérieur à [leur] chiffre d'affaires".

Ces affirmations des banquiers sont à mettre en regard des estimations présentées dans l'étude de la Commission européenne, qui évoque des recettes générées en France à hauteur de seulement 10,8 milliards d'euros...

### La TTF provoquera-t-elle des délocalisations ?

Les banquiers français affirment que les transactions seront délocalisées à Londres, qui n'appliquera pas la TTF. La place de Paris se viderait au profit de la City. Des milliers d'emplois seraient perdus dans les banques.

Or, justement, le projet de la Commission rend les délocalisations impossibles. La TTF n'est pas déterminée en fonction de l'endroit où s'effectue la transaction, mais en fonction de la nationalité des parties prenantes de la transaction ou du produit concernés.

Une banque française qui souhaite délocaliser ses activités à Londres devra toujours payer la TTF, à moins qu'elle remplisse ces trois conditions :

- délocaliser son siège social au Royaume-Uni ;
- abandonner toute transaction sur les produits financiers avec ses clients français, allemands ou ses clients des neuf autres pays appliquant la TTF ;
- cesser toute activité portant sur les produits français, allemands ou sur les produits des neuf autres pays appliquant la TTF.

Elle perdrait d'énormes marchés et d'autres banques prendraient sa place... Les onze pays appliquant la TTF constituent un marché bien trop important pour être boycottés par les institutions financières.

## Pourquoi tant de haine ?

Si les banquiers et les autres acteurs du monde la finance mènent la guerre contre la TTF, c'est qu'elle menace leurs profits. Dans le fonctionnement actuel des marchés financiers, les banques jouent un rôle équivalent à celui de croupiers dans un casino. Les transactions financières sont les "paris" de leurs clients.

Ils ont donc intérêt à ce qu'il y ait un maximum de "paris" : plus nombreuses sont les transactions financières sur un temps donné, plus le montant total des "paris" augmente et plus les frais et commissions que touchent les banques sont juteux ! Et cela sans compter les profits réalisés par la spéculation pour compte propre, c'est-à-dire les "paris" de la banque sur ses ressources propres. Goldman Sachs est réputée pour ce genre de pratiques qu'elle réalise même au détriment de ses clients.

En taxant les transactions financières, la TTF vise à réduire la spéculation et la fréquence des "paris". Elle s'attaque au fonds de commerce des gestionnaires de fonds et des banques d'investissement !

Cette spéculation, loin de rendre un service utile à la société, transforme la finance en véritable casino avec pour seule règle la maximisation des profits sans rapport avec son activité initiale : le financement de l'économie.

## Face je gagne, pile tu perds...

Mettre un terme à ce système d'économie-casino est une priorité urgente. Comme l'a montré la crise financière de 2008, le "jeu" est truqué : ce sont toujours les mêmes qui gagnent... et toujours les mêmes qui perdent :

- quand les "paris" se passent bien, banquiers et traders empochent leurs parts.
- si les "paris" se passent mal, ce sont les actionnaires de la banque et les créanciers (y compris les petits épargnants et les pensionnés indirectement impliqués) qui paient l'addition. On n'a jamais repris aux traders leurs Porsche, ni leurs Rolex, ni leurs villas aux Bahamas !
- si les "paris" se passent vraiment mal et que le secteur financier tout entier est menacé, ce sont les contribuables qui paient la facture, comme en 2008-09, en refinançant sans conditions les institutions financières trop grosses pour faire faillite (too big to fail).



## Quel jeu joue la France ?

### Bercy à la manœuvre

Dans son discours du Bourget, François Hollande déclarait qu'il proposerait *une véritable taxe sur les transactions financières avec ceux, en Europe, qui voudront la mettre en œuvre avec nous*. Avec les taux retenus par la Commission européenne, cette TTF permettrait de collecter 10,8 milliards d'euros en France.

Mais depuis juin 2013, Bercy bataille pour réduire le projet de TTF européenne :

- en exonérant les transactions spéculatives et les produits dérivés ;
- en abandonnant le principe de résidence qui empêche les délocalisations.

En octobre 2013, le gouvernement a refusé un amendement au projet de loi de finance 2014 présenté par le rapporteur du budget, le député socialiste Eckert, taxant les transactions à haute fréquence, mesure pourtant déjà mise en place en Italie.

Tout semble donc indiquer que Bercy s'est aligné sur les banquiers.

#### Ils ont dit

*Cette proposition [taxer les transactions à haute fréquence] aurait eu des conséquences graves pour la place de Paris*

Bernard Cazeneuve, ministre du budget

*Le projet de la Commission est excessif*

Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances

*Les gouvernements doivent trouver des mesures alternatives à la TTF*

Benoît Cœuré, représentant de la France à la Banque centrale européenne

*La TTF serait une erreur qui déclencherait la destruction de pans entiers de l'industrie financière française et provoquerait une délocalisation massive d'emplois*

Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France

### Pourquoi cette reculade ?

Les banques ne souhaitent surtout pas voir la TTF mise en œuvre en Europe. Parce que leurs profits seraient affectés, mais aussi parce que ce serait une première, démontrant qu'il est possible de s'attaquer à la finance sans que l'économie s'effondre. Une telle démonstration ouvrira la voie à son adoption dans l'ensemble de l'Europe et au niveau mondial.

Les banques françaises sont les plus grosses d'Europe : leur bilan représente quatre fois le PIB de la France (trois fois pour ceux des banques allemandes). Elles représentent l'avant-garde de la finance mondiale dans le combat contre la TTF.

L'État français est clairement sous l'influence de ses banques. Des liens incestueux existent entre PDG des grandes banques françaises et hauts fonctionnaires de Bercy, qui sont souvent d'anciens camarades d'école... bonjour les conflits d'intérêt !

## **Se mobiliser pour une véritable taxe sur les transactions financières**

Le lobbying des banquiers mettra-t-il en échec les velléités des gouvernements et de la Commission européenne d'imposer une véritable taxe sur les transactions financières, comme il a eu raison, en France, des promesses du candidat Hollande ?

Le premier semestre 2014 est décisif à cet égard, avec notamment la campagne des élections européennes. Une chose est sûre : si les citoyen.ne.s ne réagissent pas, la balance penchera en faveur des banques au détriment de l'intérêt commun.

Nous avons besoin de la TTF pour réduire drastiquement la spéculation, la taille et l'instabilité des marchés financiers. La finance a pris le pouvoir ? La TTF est le premier des instruments pour le lui reprendre !

## Lexique

**Acteurs des marchés financiers** : ils regroupent les institutions financières (banques centrales, banques, sociétés de gestion d'actifs, investisseurs institutionnels, assureurs, fonds spéculatifs, etc.), les entreprises qui émettent des actions ou investissent en bourse ainsi que les particuliers.

**Assiette (fiscale)** : il s'agit du montant qui sert de base au calcul d'un impôt. Pour obtenir le montant de l'impôt, on multiplie l'assiette par le taux. L'assiette de la TTF est théoriquement le montant de l'ensemble des transactions financières.

**Coopération renforcée** : prévue par l'article 20 du traité de l'UE, la coopération renforcée permet à plusieurs pays de l'ue de mettre en œuvre une initiative législative à l'échelle européenne sans requérir l'unanimité des vingt-huit membres de l'UE.

**Effet de levier, effet boomerang** : l'effet de levier désigne généralement l'utilisation de l'endettement pour diminuer la part des fonds propres dans l'investissement d'une entreprise, d'un organisme financier ou d'un particulier. Il permet, pour des mises limitées, d'opérer sur des montants beaucoup plus importants, mais en augmentant les risques. Il représente un moyen extrêmement puissant pour permettre aux actionnaires d'obtenir des rentabilités financières élevées sur les capitaux investis. Mais plus le levier utilisé est élevé, plus l'effet boomerang peut être violent – c'est-à-dire plus les pertes peuvent être considérables.

**Fonds spéculatifs ou hedge funds** : fonds d'investissement visant à obtenir des rendements élevés en prenant des positions spéculatives risquées, en recourant notamment à l'effet de levier.

**Impôt de bourse** : impôt sur les opérations d'achat et de vente de valeurs en bourse, notamment les actions, créé en France en 1893. Nicolas Sarkozy l'a supprimé en 2007 puis rétabli en 2012 sous le vocable mensonger de taxe sur les transactions financières (TTF). A la différence de la TTF, l'impôt de bourse ne concerne que les opérations d'achat et de vente de valeurs en bourse et pas l'ensemble des transactions financières.

**Institutions européennes** : les quatre institutions politiques principales au cœur de la gouvernance de l'union européenne (UE) sont la commission européenne, le parlement européen, le conseil européen et le conseil de l'union européenne (ou conseil). Le conseil européen, regroupant les chefs d'état ou de gouvernement, est censé indiquer la voie à suivre. La commission, composée de fonctionnaires européens, est à l'initiative des directives ou règlements qui doivent être adoptés dans le cadre d'une procédure de codécision par les députés européens (parlement) et les gouvernements de l'UE (conseil). Dans cette procédure, le conseil a un poids supérieur à celui du parlement.

**Instruments financiers** : ils regroupent les actifs financiers traditionnels (actions de société, obligations privées et d'état, titres de dette à court terme) et les produits dérivés financiers.

**Marché primaire** : c'est le marché financier du "neuf", c'est-à-dire le marché sur lequel s'achètent les obligations, actions et produits financiers nouvellement émis. A la différence du marché secondaire ("de l'occasion") qui concerne les achats et ventes d'actifs financiers précédemment émis.

**Marchés financiers** : les principaux marchés financiers sont le marché de la dette et des obligations d'état, le marché des changes où s'échangent les devises et le marché des actions (participation au capital d'entreprises).

**Pib** : produit intérieur brut, mesure (controversée) de la richesse monétaire produite annuellement par un pays.

**Produits dérivés, contrats dérivés** : ils sont adossés à la valeur d'un autre actif, par exemple une action ou une obligation. Leur fonction initiale est de jouer le rôle d'assurance contre la fluctuation du cours d'un produit agricole, d'une devise, d'une action ou d'une obligation. Mais ils sont aujourd'hui l'objet d'une spéculation effrénée de la part d'acteurs financiers qui ne cherchent pas à s'assurer contre des fluctuations mais au contraire à les accentuer et à en profiter. La spéculation sur les produits dérivés peut ainsi permettre de modifier artificiellement le cours des prix et de spéculer sur la dette, les matières premières, etc.

**Produits structurés** : un produit structuré correspond à une association de plusieurs actifs, une "enveloppe" composée le plus souvent d'une obligation (considérée comme "sûre") conjuguée à une option (assurant un rendement plus important offert notamment par les produits dérivés).

**Spéculation** : la spéculation consiste à dégager des profits en essayant d'anticiper, sur le court terme, l'évolution des cours boursiers. La spéculation financière est un puissant facteur d'instabilité pouvant conduire à la formation de bulles : chaque spéculateur est enclin à espérer la poursuite de la hausse des cours, quand bien même cette hausse financière est déconnectée de l'"économie réelle" et de la valeur réelle des actifs. Les bulles sont nécessairement suivies de krachs, qui déstabilisent l'économie. En mettant des barrières à la multiplication des transactions financières, la TTF vise à décourager la spéculation.

**Taxe sur les transactions financières (TTF) ou taxe Tobin** : en imposant chaque transaction financière, la ttf vise à imposer un coût à la spéculation. Celle-ci se caractérisant par une multiplication de transactions sur un laps de temps toujours plus court (le trading à haute fréquence étant une extrémité), la spéculation est donc imposée lourdement, jusqu'au point de la rendre sans intérêt. La TTF a été proposée à l'origine par l'économiste James Tobin, d'où le nom de taxe Tobin.

**Trading à haute fréquence ou transactions de très court terme** : cette pratique consiste, grâce à des ordinateurs très puissants, à inonder les marchés d'ordres envoyés à la fraction de seconde près, afin de jouer sur les écarts minimes dans les cours des actions ou produits financiers. Les gains sont démultipliés par le volume considérable des transactions. Cette pratique est exclusivement spéculative, sans aucune utilité économique. En outre, elle engorge les systèmes informatiques des plates-formes boursières et provoque des pannes à répétition.

**Transition sociale et écologique** : les crises financières, écologiques, sociales et démocratiques sont le signe d'un dérèglement profond de nos sociétés. La place prépondérante occupée par l'économie financiarisée et dérégulée crée une instabilité permanente et menace la démocratie, les droits de tous et l'environnement pour servir les intérêts de quelques-uns. La TTF fait partie des mesures qui doivent permettre de rompre avec ce fonctionnement et de rendre possible un modèle de développement au service de tous.

**Trop grosses pour faire faillite (too big to fail)** : concept économique qui décrit la situation d'une banque ou de toute autre institution financière de grande dimension, dont la faillite aurait des conséquences désastreuses sur le système financier et sur l'économie. Afin d'éviter le risque d'un effondrement du système financier, les pouvoirs publics sont contraints de les renflouer lorsque ce risque de faillite est avéré.

maquette  
**Stéphane Dupont**

édité par **Attac France**  
février 2014

Attac France  
21 ter rue Voltaire  
75011 Paris  
**[france.attac.org](http://france.attac.org)**